

Métiers de l'enseigne et de la signalétique

Le titulaire du CAP conjugue formations techniques (verre, plastique, métal avec ou sans équipements électriques) et qualités artistiques. Un métier aux multiples facettes, à l'image des enseignes qui habillent nos villes ! Il fabrique tous types d'enseignes : en verre, en plastique (PMMA-PVC) et matériaux composites ou en métal ; en bandeau ou en caisson. Il en assure la pose, l'entretien courant et les réparations simples.

Il maîtrise les techniques de découpage, d'usinage, de conformation à froid et à chaud, d'assemblage et de collage des matériaux. En verrerie, il réalise le soufflage et le pompage des tubes de verre. Pour la finition de l'ouvrage, il applique la peinture et intègre, si nécessaire, les équipements électriques.

Le travail en atelier terminé, il se rend sur le site pour la pose. Il prépare le chantier avant de tracer un plan de pose à l'emplacement défini. Ensuite, il scelle l'armature et assemble dans l'ordre requis les éléments de l'enseigne. Il achève l'installation par le raccordement électrique, dont il vérifie la conformité, puis procède aux essais de contrôle.

Ce professionnel doit savoir organiser son poste de travail, définir et respecter l'ordre des opérations. L'autonomie dont il dispose implique une bonne connaissance et une application stricte des consignes de sécurité, notamment lors des interventions sur l'installation. Il est capable de recueillir et d'analyser les informations nécessaires à son travail, de communiquer avec son équipe, avec les autres services et avec les clients. Il sait exécuter des croquis, tracer différents types de lettres et effectuer le tracé d'un tube à cathode froide.

↳ Débouchés

Les emplois se situent dans les PME qui constituent le tissu industriel du secteur. Après quelques années d'expérience, le diplômé pourra devenir chef d'atelier ou s'installer comme artisan.

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines

Enseignements professionnels

- Technologie/Graphisme
- Travail du verre, des matières plastiques, des matériaux métalliques
- Dessin technique/dessin d'art appliqué
- Travaux en électrotechnique
- Techniques de pose
- Etude documentaire
- Normes de sécurité

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Réalisation et mise en œuvre, coeff. 8
- Communication technique (étude et réalisation graphique), coeff. 4
- Technologie (analyser et décoder un document technique), coeff. 2

Enseignement général :

- Français, histoire-géographie éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Vise sociale et professionnelle, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 9 admis (soit 69.23% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 24 candidats inscrits, 24 présentés, 23 admis (soit 95.83 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 14 candidats inscrits, 14 présentés, 11 admis (soit 78.57% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présents, 7 admis (soit 53,85% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia
- BMA Graphisme et décor option décorateur de surfaces et volumes
- BMA Graphisme et décor option graphiste en lettres et décors

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

30 Alès

Lycée professionnel JB Dumas

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Voie pro Les métiers de l'électrotechnique
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.